



**mutuelles  
du soleil**  
NÉES DANS LE SUD



**Garantie Hospitalière**

SANTÉ • PRÉVOYANCE • AUTO • HABITATION



# Concentrez-vous sur le plus important, votre rétablissement !

Cette garantie permet à toute personne hospitalisée de bénéficier d'un soutien financier par le versement d'allocations journalières forfaitaires. Elle peut être souscrite seule ou en complément des garanties frais de santé.

## Trois niveaux de garanties

Trois niveaux de garanties qui peuvent être modifiés au 1<sup>er</sup> janvier de chaque exercice sous réserve de notification avant le 1<sup>er</sup> novembre :

Garantie Niveau 1	Garantie Niveau 2	Garantie Niveau 3
allocation de <b>16 euros</b> par jour	allocation de <b>32 euros</b> par jour	allocation de <b>48 euros</b> par jour

## Les avantages

- › Adhésion simple et immédiate ;
- › Libre choix du montant du versement journalier ;
- › Versement doublé en cas d'agression ou d'hospitalisation à plus de 300 km ;
- › Changement du niveau de garantie possible chaque année ;
- › Pas de franchise en cas d'accident ;
- › Jusqu'à 30 jours d'hospitalisation couverts (hors exclusions\*).

**Le +** : L'allocation est doublée en cas d'agression ou si l'hospitalisation a lieu à plus de 300 kilomètres du domicile de l'assuré.

\* Cf. Le Règlement Individuel 2022 (section 5 : Exclusions - Article 49 : Risques non compris dans le champ d'application de la Garantie Hospitalière) qui est disponible sur le site internet [Mutuellesdusoleil.fr](http://Mutuellesdusoleil.fr) ou peut être adressé à chaque membre sur simple demande de sa part.

## Prise d'effet - résiliation

- Prise d'effet le lendemain de la date de réception du bulletin d'adhésion sous réserve du paiement de la première cotisation. Aucune formalité médicale ;
- Délai d'attente : aucun en cas d'accident - 3 mois en cas de maladie. Sans délai d'attente en cas de souscription commune avec une complémentaire santé ;
- Franchise : aucune en cas d'accident - 3 jours en maladie ;
- La résiliation est effective au 31 décembre sous réserve d'en avoir fait la demande avant le 31 octobre de la même année.

## Les cotisations 2022

Elles sont calculées en fonction de l'âge atteint par l'assuré. Elles évoluent avec l'âge de l'assuré lors du changement de tranche.

Cotisations mensuelles individuelles 2022	Garantie Niveau 1	Garantie Niveau 2	Garantie Niveau 3
jusqu'à 21 ans	1,70 €	3,38 €	5,08 €
de 22 à 41 ans	3,38 €	6,77 €	10,14 €
de 42 à 61 ans	4,88 €	9,77 €	14,64 €
à partir de 62 ans	6,89 €	13,78 €	20,67 €





# Pour rester en contact :



**En agence,**

liste sur [mutuellesdusoleil.fr](http://mutuellesdusoleil.fr)



**Sur le site**

[mutuellesdusoleil.fr](http://mutuellesdusoleil.fr)



**Par téléphone**

au 04 91 12 40 00



**Via l'appli mobile**

(pour les adhérents en contrat santé)



**Sur les réseaux sociaux**

[/mutuellesdusoleil/](https://www.facebook.com/mutuellesdusoleil/)

[/company/mutuelles-du-soleil/](https://www.linkedin.com/company/mutuelles-du-soleil/)

## Et pour être encore plus proche de vous...

Un espace adhérent dédié à votre contrat santé, entièrement privé et personnalisé, est accessible depuis la page d'accueil sur [Mutuellesdusoleil.fr](http://Mutuellesdusoleil.fr), cadre **« Votre espace privé » !**

